

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 14 Avril 2008**

## Participants :

S. NOEL - P. GARCIN – M. GUFFON-LOOS – C. HENON – C. MAISTRE –  
MP. MARTIN – E. PRICOT - F. REMARK - A. ROUX – C. ROUX – L. TESSIER

## Ordre du Jour :

- Vote du budget principal et annexe
- Vote des 4 taxes
- Désignation représentant au sein de la commission départementale d'équipement commercial
- Constitution commissions d'Appel d'offres et Cimetière
- Délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire
- Divers

Ouverture de la séance à 20h00.

### 1) Vote du Budget Principal et des budgets annexes:

Le Conseil Municipal vote le budget principal et les budgets annexes de la Commune présentés à l'unanimité.

Compte tenu de la situation actuelle exceptionnelle (Prise de fonction du nouveau conseil, secrétaire en arrêt maladie, aucune visibilité sur les restes à réaliser, défaut des pièces nécessaires à la réalisation concrète du budget...), le Trésorier, le Maire et ses Adjoints ont élaboré un budget à partir des éléments connus et selon les chiffres du compte de gestion de l'Année 2007 auxquels ont été apportés une variation de 5 %.

Au besoin, le Conseil Municipal ajustera ce budget en cours d'année, à réception d'éléments complémentaires, par le biais de délibérations modificatives ou de budget supplémentaire.

Madame le Maire souligne toutefois la difficulté éprouvée à boucler le budget cette année.

Un audit des comptes de la Commune commandé par Madame le Maire à la Trésorerie d'Annecy devrait permettre d'avoir une vision concrète de la situation financière de la commune et de l'évolution des différents postes de dépenses et de recettes de ces dernières années.

### 2) Vote des 4 Taxes :

Dans l'objectif de combler le déficit communal avéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les recettes fiscales comme suit :

	Pour mémoire Année 2007	Année 2008
Taxe d'Habitation	12,28 %	12,80 %
Taxe sur le Foncier Bâti	13,37 %	14,50 %
Foncier Non bâti	35,00 %	35 %
Taxe Professionnelle	8,46 %	9 %

*NOTA : ces variations sont encadrées par un système de régulation et de péréquation réglementaire entre les quatre taxes qui ne nous permet pas d'avoir une emprise totale sur ces opérations.*

3) Désignation d'un Représentant de la commune au sein de la commission départementale d'équipement commercial

Le Conseil Municipal désigne Mme Le Maire comme représentante.

4) Constitution commissions d'Appels d'offres et Cimetière

Le Conseil Municipal décide de rattacher la commission cimetière à la commission Bâtiments Communaux et la Commission Appels d'offres à la commission des Finances.

Mr Philippe Garcin est intégré comme suppléant aux commissions : Urbanisme, Bois, Voirie et Finances.

Mr Laurent TEISSIER se retire de la commission des bâtiments communaux pour intégrer la commission assainissement.

Les volontaires intéressés pour intégrer les différentes commissions en extra-municipal sont vivement invités à faire parvenir une **demande écrite** à chaque responsable de commission. Date limite de dépôt des candidatures fixée au 15 mai.

*NOTA : Pour rappel Madame Le Maire est Présidente de toutes les commissions. Elle désigne pour chacune un responsable de commission qui est son interlocuteur privilégié ; les suppléants n'ont pas de rôle décisionnel et doivent se rapprocher de leur responsable de commission respectif avant toute action, ceci pour assurer un fonctionnement satisfaisant des commissions et une cohérence des actions.*

5) Délégations accordés par le CM au Maire dans les actes de gestions courantes : Comme l'autorise l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de déléguer à Madame le Maire les compétences suivantes :

- Conclure des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 000 euros.

6) Divers :

- **Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.)** :

- M. MICHAUX souhaite acquérir trois propriétés cadastrées B 1704, B 1705 et A 1906 située aux Chavannes : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption
- Mme Virginie LAPERRIERE souhaite acquérir une propriété cadastrée A 2380 au Chef Lieu de Nancy : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption
- M. Ludovic ROMAND souhaite acquérir les parcelles A 2175 et A 1345 situées en bas de la Frasse : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption mais signale cependant au futur acquéreur que ces parcelles sont concernées par l'emplacement réservé n°17, qui prévoit la création d'une voie de desserte de 7 mètres de plateforme en cas zone d'urbanisation future des Husses

➤ M. Sébastien AIGLOZ et M. Michael ROMAND souhaitent acquérir la parcelle cadastrée A 2176 située en bas de la Frasse : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption mais signale cependant aux futurs acquéreurs que cette parcelle est concernée par l'emplacement réservé n°17, qui prévoit la création d'une voie de desserte de 7 mètres de plateforme en cas zone d'urbanisation future des Husses

- Accord sur le marché de maîtrise d'œuvre signé avec la DDE dans le cadre des études réalisées et la réalisation du projet de sécurisation du Chef Lieu pour un montant de 1 500 euros. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce contrat de marché de maîtrise d'œuvre.
- Françoise ROUX, secrétaire de Mairie, est toujours en arrêt maladie depuis le 01 avril 2008. Par ailleurs, Madame le Maire a été informée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie de la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 3 mois de Madame Françoise ROUX, faisant suite à une requête de Monsieur Jacques LANGE, ancien Maire, par courrier en date du 19 mars 2008. A ce jour aucun vacataire n'est disponible pour assurer l'intérim de la Secrétaire. Dans ce contexte, la Mairie de Scionzier nous apporte une aide dans la mise en œuvre de quelques tâches administratives. Le recrutement d'un agent administratif est en cours : un appel à candidature a été lancé auprès du Centre de Gestion et de l'ANPE notamment.
- Les permanences du Maire et des Adjointes auront lieu le Samedi matin de 9 à 11 H et débiteront à compter du 26 avril. Pour une meilleure organisation et préparation des permanences, nous vous invitons à prendre rendez-vous et à préciser l'objet de votre visite au préalable.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 14 Mai

La séance est levée à 23 h 15.